

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

Date de la convocation : 5 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 11

Nombre d'exprimés : 11

Etaient présents : Mme. DREUX, M. JOUAN, M. CORSET, M. RAYMOND, M. GOMMENDY, Mme. BOILLE, M. CHAUVEAU, M. MASSÉ, Mme. FOURNY, M. DELIGNY, M. BEHAEGEL

Absent(es) :

Mme. LE GAC

Mme. FOURNY

M. MASSÉ a été élu secrétaire à l'unanimité.

Début du Conseil : 19h05

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du précédent conseil du 5 novembre 2025.

M. DELIGNY explique sa situation actuelle et prendra une décision début janvier pour la suite.

TARIFS 2026 CANTINE ET GARDERIE

DÉLIBÉRATION 59-2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération n°39-2025 du 11 juillet 2025 sur la reprise de la gestion de la cantine et de la garderie périscolaire par la Mairie

Conformément au décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, les collectivités territoriales peuvent librement fixer les prix des repas servis aux élèves.

1.RESTAURATION SCOLAIRE :

Le prix de vente du repas ne permet pas de couvrir le coût réel du service et la commune prend donc à sa charge le différentiel. Suite à l'augmentation des denrées alimentaires et des charges de fonctionnement, il est proposé d'actualiser le prix de vente du repas afin de ne pas accentuer davantage la charge communale.

Tarifs pour la restauration scolaire par repas à compter de janvier 2026 :

ADULTES	5.95€
Enfants MATERNELLE	4.65€
Enfants ÉLÉMENTAIRE	4.75€

Le repas non réservé pour un enfant sera de 5.15€

2. GARDERIE PÉRISCOLAIRE

<u>Garderie du matin</u>	<u>1.50€/30 mn</u>
<u>Garderie du soir</u>	<u>2€ de 16h15 à 17h (goûter compris) puis 1.50€/30mn</u> - <u>TARIF DU GOÛTER :</u> <u>0.50CTS</u>

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ▷ APPROUVE les tarifs des repas du restaurant scolaire ainsi que les tarifs de la garderie périscolaire dans les conditions ci-dessus décrites,
- ▷ AUTORISE Monsieur le Maire et/ou ses représentants à effectuer les démarches nécessaires pour l'application de ces tarifs
- ▷ APPROUVE l'inscription de ces recettes au chapitre 70, article 7066 et 7067 du budget.

CRÉATION D'UNE RÉSERVE INCENDIE

DÉLIBÉRATION 60-2025

L'adjoint à l'eau et à l'assainissement, M. Corset expose à l'Assemblée délibérante la situation suivante : Suite à un certificat d'urbanisme sur un projet de division au lieudit les Coutelières, il serait nécessaire d'installer une réserve incendie de 60m³ car le débit du poteau incendie le plus proche est insuffisant. Financièrement le coût a été estimé à 18 000€ TTC.

Cette somme a été mise dans les prévisions du budget 2026 en investissement sur le budget annexe eau et assainissement.

Une subvention peut être demandée au titre de la FDSR au Conseil Départemental.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE la création d'une réserve incendie au lieudit les Croutelières
- AUTORISE M. le Maire et ses représentants à faire les démarches nécessaires pour ce dossier
- AUTORISE Monsieur le Maire et ses représentants à solliciter au nom de la commune une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des aides portant sur les travaux de lutte contre l'incendie.

NON RESTITUTION DE LA RETENUE DE GARANTIE 2019 AVEC VLSTP

DÉLIBÉRATION 61-2025

Vu

Le marché groupement de commandes lotissement « Le Grand Chemin » lot n°3 eau potable conclu le 22/11/2019 avec VLS TP,

Les démarches de restitution engagées par la mairie de Rouziers de Touraine,

Considérant que :

Une retenue de garantie d'un montant de **399.84 €** a été constituée conformément aux dispositions contractuelles,

Plusieurs tentatives de contact ont été effectuées auprès de VLS TP
Par téléphone aux dates suivantes : 10/11/2025, 24/11/2025

Par courriers électroniques adressés les 13/11/2025 et 24/11/2025

Ces démarches sont demeurées **sans réponse à ce jour**,

En l'absence de coordonnées bancaires actualisées et de retour du bénéficiaire, la restitution n'a pu être effectuée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

Article1

De constater l'impossibilité de restituer la retenue de garantie en raison de l'absence de réponse du bénéficiaire malgré les démarches téléphoniques et électroniques engagées.

Article2

De maintenir la somme de **399.84 €**

Article3

De prévoir qu'à l'issue dudit délai, et en l'absence de réclamation, la somme sera définitivement acquise à la Mairie de Rouziers de Touraine

Article4

D'autoriser le Maire et ses représentants à signer tout document et à accomplir toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

DÉLIBÉRATION 62-2025

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°181-262 du 19 décembre 2018 portant modifications statutaires de la communauté de communes de Gâtine – Pays

Vu le rapport ci-annexé établi par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 25 novembre 2025 portant sur l'actualisation des charges consécutives :

A la compétence petite-enfance, enfance, jeunesse pour la partie sud du territoire (actualisation)

A la compétence voirie pour l'ensemble du territoire dont les besoins ont été recensés pour chacune des communes,

A la prise de compétence gestion des milieux aquatiques

A la prise de compétence PLU en fonction des dossiers de révision ou modification souhaitées par les communes ;

A la compétence Transport scolaire

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'approuver le rapport, ci-annexé, établi par la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes de Gâtine - Racan lors de sa réunion du 25 novembre 2025,

D'adopter le montant de l'attribution négative de fonctionnement de – 159 949.70 €

Madame la 1ère Adjointe informe le Conseil Municipal que la présidente du conseil d'administration du SDIS appelle les communes et EPCI d'Indre et Loire, dans son courrier en date du 21 octobre 2025, à approuver une contribution complémentaire volontaire au titre de l'année 2026.

La présidente précise également que le besoin en financement supplémentaire est estimé à 4 millions d'euros afin d'équilibrer la section de fonctionnement, sans pour autant lancer de projet spécifique pour le SDIS.

Cette contribution solidaire interviendrait dans l'attente de la révision du modèle de calcul des contingents ainsi que des élections municipales 2026.

La contribution complémentaire en 2026, pour la commune de Rouziers de Touraine, se traduirait par une augmentation globale de 5.94€/habitant (suivant la population DGF qui en 2025 s'élève à 1386 habitants) soit un montant de 8 239.00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de voter une contribution solidaire en 2026 pour le SDIS de 8 239.00€

PRÉCISE que cette contribution viendra s'ajouter au contingent annuel 2026 fixé à 13 016.00€

AUTORISE le Maire et ses représentants à signer tout document afférent à ce dossier

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DU SITE DE COMPOSTAGE DE L'ÉCOLE DE Rouziers-de-Touraine DÉLIBÉRATION 64-2025

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la volonté de la commune de promouvoir des actions en faveur de la réduction des déchets et du développement durable,

VU l'installation d'un site de compostage au sein de l'école de Rouziers-de-Touraine,

VU la proposition d'accompagnement formulée par l'association Zéro Déchet Touraine,

CONSIDÉRANT que l'accompagnement du site de compostage est nécessaire afin d'assurer son bon fonctionnement, la sensibilisation des usagers et la pérennité du dispositif,

CONSIDÉRANT que l'association Zéro Déchet Touraine dispose des compétences et de l'expérience nécessaires pour assurer cet accompagnement,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

· APPROUVE la conclusion d'une convention d'accompagnement avec l'association Zéro Déchet Touraine pour le suivi et l'animation du site de compostage installé à l'école de Rouziers-de-Touraine ;

· PRÉCISE que le coût annuel de cet accompagnement s'élève à 262,84 € TTC ;

· AUTORISE Monsieur le Maire et ses représentants à signer la convention correspondante ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

· DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de 2026

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 10.11.2025

Ordre du jour :

1. Rôle et compétence du conseil d'école
2. Modification du règlement intérieur
3. Fonctionnement de l'école : effectifs, sécurité...

4. Présentation du nouveau projet d'école

5. L'UEE au sein de l'école

6. Activités scolaires

7. Questions des parents d'élèves

Mme Gayet ouvre la séance à 18h propose ensuite un tour de table de présentation, puis l'approbation du dernier conseil d'école de juin 2025.

1. RÔLE ET COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ÉCOLE :

Mme Gayet félicite les parents pour leur élection et rappelle la composition du Conseil d'école :

6 parents élus titulaires, 6 parents élus suppléants, les enseignants, M. le Maire, Mme Dreux, adjointe chargée des affaires scolaires, Mme l'Inspectrice Départementale de l'Éducation Nationale et également avec voix consultatives les A.t.s.e.m., le médecin scolaire, l'infirmière scolaire.

Le conseil d'école peut être amené à voter les modifications du règlement intérieur, organisation de la semaine scolaire...

En cas de vote, une voix par enseignant + une voix M le maire + une voix adjoint affaires scolaires+1 voix pour chacun des 6 parents titulaires+ 1 voix DDEN. Les suppléants peuvent remplacer n'importe quel titulaire absent.

Mme Gayet rappelle le rôle et la compétence des délégués des parents au Conseil d'école : chaque représentant a un rôle de relais et de médiateur auprès des autres parents. Les résultats des élections ainsi que l'adresse mail pour joindre les délégués ont été donnés aux parents par le biais de l'ENT PrimOT.

2. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Le règlement intérieur doit être modifié sur plusieurs points.

En ce qui concerne la fréquentation et les fondements de la vie collective : « ils sont tenus au devoir d'assiduité et de ponctualité »

« Chacun, est également tenu au devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre filles et garçons. Le respect mutuel entre adultes et élèves, entre adultes et entre élèves constitue également un des fondements de la vie collective. »

Dans le paragraphe sécurité :

« De même tout jeu dangereux : jeux de non-oxygénation (étouffement) jeux d'agressions (verbale et / ou physique) et jeux de défis sont prohibés. »

Face à certains comportements nous rappelons également la loi du 3 août 2018 qui précise :

Les tablettes, montres connectées et téléphones portables sont interdits aux élèves dans l'enceinte de l'école.

Vote du nouveau règlement intérieur : celui-ci est voté à l'unanimité des voix.

3. FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

A/. Effectifs et composition des classes

Pour cette année :

PS	MS	GS	TOTAL	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL	ECOLE
13	17	18	48	18	24	19	14	18	93	141

PS /MS : 24 Mmes Martin et Muhuenene (le jeudi) secondée par Mme Saussereau (Atsem)

MS- GS : 24 Mmes Férré et Muhuenene (le vendredi) secondée par Mme Martin (Atsem)

CP : 18 : Mme Lemesle

CE1 : 24 Mme Gayet, M. Alary (lundi) Mme Suant(vendredi)

CE2/CM1 : 26 Mme Panneau remplaçante de Mme Sauvage

CM1/CM2 :25 Mme Becker

UEE : 8 Mme Le Gall et Mme Dubuisson, éducatrice spécialisée

141 élèves + 8 élèves de l'UEE, soit 149 enfants dans l'école.

Mme Gayet informe le conseil qu'elle a envoyé l'estimation des effectifs pour la rentrée 2026 (138 élèves), elle demande aux parents d'informer les nouveaux arrivants et de les orienter vers l'école ou la mairie pour d'éventuelles inscriptions en 2025.

B/ Investissement de la municipalité :

Mme Gayet remercie la municipalité pour la réactivité des ses agents tout au long de l'année ainsi que pour les travaux d'entretien des vacances (peinture des portails, lignes de cour, réfection de la cour maternelle).

Dans la rubrique investissement, nous avons investi dans l'achat de 24 chaises (avec pieds décalés pour se poser facilement sur les tables) en CE1, deux armoires en PS/MS.

Nous continuons à équiper l'école avec l'achat d'1 nouvelle tablette, mais surtout changement du TNI en CE2/CM1 et du rétroprojecteur en CP

La municipalité finance un contrat de maintenance informatique avec la société Motiv' solution (interventions de dépannage). La municipalité a aussi souscrit l'abonnement annuel à l'ENT (espace numérique de travail) Prim OT.

C/ Exercices de sécurité et PPMS

Le premier exercice d'évacuation (alerte incendie) a eu lieu le 22 septembre. Les élèves étaient prévenus et les consignes expliquées en classe. Les enfants ont évacué rapidement et dans le calme (moins de 2 minutes). Dans le modulaire, l'alarme incendie est différente et autonome par rapport à celle du groupe.

Un exercice P.P.M.S Intrusion (Plan de mise en sûreté des élèves face à une intrusion) a eu lieu le 13 octobre. Dès l'accueil du matin les élèves ont été prévenus des modalités de l'exercice sauf les classes de cycle 3.

Le scénario a été choisi en conseil des maîtres. Les enfants ont été très silencieux tout au long de cet exercice.

D/Activités Pédagogiques Complémentaires- Réseaux d'aides

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) ont lieu de 16h 15 à 16h 45 (séance de 30 minutes) par les enseignants, le lundi et le jeudi soir ou les mardis soir 16h15 à 17h. Il n'y a aucune obligation pour les élèves de participer à ces activités, les parents restent juges.

Le réseau d'aide est composé d'une psychologue scolaire Mme Malot, Mme Péradon et de M Martini, enseignants

spécialisés. L'aide est proposée aux familles avant toute intervention. M. Martini intervient sur le temps scolaire plutôt pour des élèves de cycle 2, et travaille généralement auprès d'un petit groupe d'enfants, Mme Péradon apporte une aide plus spécifique, axée sur la psychomotricité et le comportement des enfants de maternelles. L'école de Rouziers ne fait pas partie des écoles prioritaires pour bénéficier de l'aide du réseau.

Mme Gayet explique que la demande d'aide est souvent proposée aux parents lors d'entretien avec l'enseignant,

si ceux-ci sont d'accord, l'enseignant en fait ensuite la demande au réseau.

Par contre une demande de RDV avec la psychologue scolaire peut être faite directement par les parents sans passer par l'école.

Le Rased a organisé cette année un «Café des parents» le jeudi 18 septembre. Seuls deux parents d'enfants de petite section étaient présents et ont apprécié ce moment.

M. Martini et Mme Péradon sont intervenus également au début septembre en Petite Section : pendant que la maîtresse consolait certains pleurs, les autres pouvaient participer aux ateliers mis en place par le rased..

Les enfants et Mme Martin ont beaucoup apprécié ce moment privilégié.

E/ Modalité de rencontre parents enseignants :

Des réunions de rentrée ont eu lieu dans chaque classe, nous déplorons que très peu de parents se soient déplacés en CM1/CM2.

Le cahier de correspondance assure le lien entre l'école et la famille. Les parents peuvent et doivent aussi consulter **Prim OT (Primaire Orléans- Tours)**: Les classes disposent chacune d'un ENT (espace numérique

de travail). Pour pouvoir signer le cahier numérique les parents doivent consulter avec leur compte parents. Les parents de PS ont tous été reçus en entretien individuel.

La quinzaine des parents est programmée du lundi 24 novembre au vendredi 5 décembre, pour les enfants des classes élémentaires et du 26 janvier au 5 février pour les enfants des classes maternelles. Un planning de rendez-vous sera proposé par chaque enseignante, afin que les parents s'inscrivent; pendant le rendez-vous,

ceux-ci ont une dizaine de minutes chacun afin de faire le point sur la scolarité de leur enfant.

Les résultats des évaluations repères des classes ont été communiqués aux familles.

En termes de communication, Mme Gayet fait un rappel quant à l'utilisation des groupe WhatsApp et des propos

qui pourraient y être tenus :

L'article 29 de la loi du 29 juillet 1881 définissant l'injure et la diffamation a été étendue (loi 221 juin 2004) en application

à « tout moyen de communication au public par voie électronique » (site internet, réseaux sociaux). Les allégations

publiées sont punissables même si la personne visée n'est pas expressément nommée, dès lors que son identification est rendue possible par les termes employés.

4/ PROJET D'ÉCOLE :

Madame Gayet présente les grandes lignes du projet d'école, élaboré l'an dernier et validé par l'inspection. Ce projet d'école a été rédigé suite à l'évaluation d'école de l'année 2023/2024 et s'appuie entre autres sur les résultats aux évaluations nationales.

Axe 1 Progresser : Une école porteuse de savoirs

1. Donner du sens aux mathématiques :

Cycle 1 : Ritualiser 1 problème par jour.

Cycle 2 : Inciter les élèves à chercher par eux-mêmes.

Appréhender les problèmes comme des défis.

Cycle 3: Inciter les élèves à chercher par eux-mêmes.

Faire le lien entre la résolution de problème et les connaissances en calcul mental.

Améliorer la connaissance des faits numériques.

2. Améliorer la qualité de l'expression orale et les compétences de lecture à voix haute.:

Raconter ou lire suivant les cycles :

Cycle1 : Oser prendre la parole.

S'exprimer de manière compréhensible en réutilisant du vocabulaire appris.

Être capable de raconter une histoire étudiée.

Cycle 2:S'exprimer de manière compréhensible en utilisant une syntaxe correcte et appropriée.

Employer le vocabulaire appris dans un contexte de restitution d'histoires.

Lire à voix haute de manière fluide et expressive.

Cycle 3: Lire à voix haute sans hésitation et en respectant les groupes de souffle (améliorer la fluence).

Comprendre un texte littéraire

Être capable de conjuguer les verbes à différents temps

Maîtriser des listes de mots afin de mémoriser l'orthographe lexicale

Axe 2 : Faire société : Une école porteuse de valeurs

Accepter les enfants de l'UEE et les différences.

Développer le Co-enseignement quand ceci est possible.

Instaurer un temps d'accueil mutualisé : UEE/classe MS/GS avec possibilité d'un atelier avec l'éducatrice spécialisée de l'UEE dans une salle attenante.

Accepter les enfants aux besoins particuliers

Axe 3 : Une école porteuse de collectifs et de projets

1. Favoriser l'ouverture culturelle Proposer des sorties régulières dans des domaines variés : spectacles vivants, histoire et architecture, milieu naturel, littérature.

Créer une culture commune.

Lier l'art à d'autres disciplines : géométrie, graphisme, littérature, histoire...

2. Améliorer le suivi des parcours culturels

Explorer la diversité culturelle.

Construire une programmation des compétences et des connaissances en EAC (Enseignement Artistique et Culturel), par cycle.

3 Développer des valeurs communes entre l'école et les parents

Faciliter la rentrée des PS.

Renforcer la communication avec les parents.

Proposer des moments d'échanges autour de l'éducation, menés par des acteurs non enseignants sur des thématiques liées à la santé : hygiène (poux, être propre en P.S), le sommeil et l'heure du coucher, les conséquences des abus d'écrans : fatigabilité, manque de concentration ...

A la suite de la présentation, Mme TALOTTE (présidente des RPE) explique que l'équipe de l'an dernier s'est mise en relation avec la communauté de commune Gâtine, Choisille et Pays de Racan, dans l'espoir de pouvoir faire bénéficier aux parents de l'école des interventions sur la parentalité. La communauté n'interviendra que si plusieurs écoles de plusieurs communes différentes se mettent d'accord.

5. UEE :

Cette année il y a 8 élèves : 2 enfants sont partis, 2 nouveaux (grands) sont arrivés. Mme Dubuisson, l'éducatrice

spécialisée de l'UEE, passera dans les classes pour expliquer les différents troubles et répondre aux questions que peuvent se poser certains élèves.

Trois élèves de l'UEE viennent dans la classe de MS/GS sur le temps de l'accueil du matin et Mme Dubuisson prend 5,6 enfants (UEE et MS) en atelier pendant ce temps d'accueil.

Inclusion en musique le vendredi avec les classes de CP et CE1, en arts visuels avec les C.P et en EPS le lundi et mardi avec les CE1. Le mardi un éducateur sportif des Elfes est présent en plus des enseignantes.

Un système de tutorat est mis en place, celui-ci plaît beaucoup aux enfants qui jouent bien leur rôle.

Une inclusion en M.S pour du graphisme va aussi être mise en place.

Les deux projets de la classe UEE de l'année sont : jardinage (incluant presque toute l'école) et devenir spectateur (au moins un spectacle commun avec les CP et CE1).

6/ ACTIVITÉS SCOLAIRES :

Coopérative scolaire

La coopérative est gérée par Mme Becker aidée de Mme Lemesle. Mme Becker indique que le compte coopératif

s'élevait à 16 878,08€ à la rentrée. La coopérative finance les sorties scolaires, les abonnements de classe, les livres pour la BCD.

Les comptes sont vérifiés chaque année par une commission (la trésorière, un enseignant, un parent) et envoyés

à l'OCCE 37.

Chaque année la communauté de communes alloue une somme pour payer une partie des transports (environ 1200 €). La coopérative scolaire prend en charge tout le reste. Un car pour Tours revient à 230 € (pour deux classes). La subvention pour l'année civile de la communauté de communes couvre environ 30% des dépenses de transport.

Intervenante en musique rémunérée par la communauté de communes : Magali Labrosse a repris ses interventions régulières auprès de toutes les classes.

Activités pédagogiques :

- Les élèves de PS à C.P sont allés à la bibliothèque du village.
- Les élèves du CP au CM2 ont assisté à un très beau spectacle de danse « Invite-moi » de la compagnie *Pyramid* à la salle des Quatre vents, spectacle financé par la communauté de communes.
- Les élèves de PS à C.P sont allés au musée de Rouziers pour faire du jus de pommes.
- Pour la troisième année Mme Gayet avait inscrit l'école pour bénéficier d'une intervention du service sanitaire, cette année, notre école a été retenue pour mener un projet de prévention et d'éducation à la santé. Le thème choisi est une sensibilisation aux élèves sur le bon usage des écrans. Des étudiants infirmiers sont venus jeudi 6 en CM1/CM2 afin de faire passer un questionnaire aux enfants. Ils interviendront à nouveau début avril.
- Réunion des délégués des élèves. Le premier conseil des élèves s'est tenu lundi 10 novembre

à 13h45. Les enfants ont toujours beaucoup d'idées et de projets, ce sont souvent les plus grands qui apportent les réponses aux plus jeunes.

Des sorties pédagogiques sont en attente de validation : théâtre, musée des beaux-arts, animations de la communauté de communes, projet Autour de la danse...

Les classes de CE2/CM1/CM2 vont participer à un projet sur l'écosystème : aménagement des espaces et biodiversité. Ce projet se fait avec le concours d'une agricultrice et d'une association.

7. QUESTIONS DES PARENTS :

➤ Pour l'école :

Plusieurs questions sur les récréations

• Comment se passe actuellement la surveillance de la cour, côté maternelle et primaire ?

• Et la surveillance des toilettes ?

• Pourriez-vous préciser les règles concernant la casse de matériel et l'interdiction de poursuivre l'activité pour la classe concernée ?

Aux trois questions sur la récréation, l'équipe réexplique la surveillance des cours : en Maternelle, les 2 enseignantes

assurent la surveillance et les atsem assurent les soins si nécessaires ainsi que les passages aux toilettes. En élémentaire 4 adultes surveillent la cour, pour le passage aux toilettes les enfants demandent aux enseignants une pince pour aller aux toilettes, les enseignants vont régulièrement vérifier que les enfants ne restent pas dans les toilettes ou dans le hall.

En ce qui concerne la casse du matériel, l'équipe explique et déplore que les enfants ne prennent aucun soin du matériel collectif, le matériel des jeux de cour est renouvelé à chaque période. Mais devant l'attitude de certains enfants, l'équipe a décidé de ne pas renouveler le matériel pour une classe quand il est sciemment détérioré.

Plusieurs parents relancent sur le fait de ne pas être prévenus en cas d'absence d'un ou un enseignant (par mail ou via l'application Primot).

Mme Gayet répond que n'ayant pas de secrétaire, elle n'a pas le temps de prévenir les parents, de plus les remplaçants arrivent en général entre 8h30 et 9h.

Des élèves de CE1 ont exprimé le souhait de mettre en place un protocole de médiation par les pairs.

Cette idée sera reprise en classe et pourra être ensuite reprise dans les autres classes suivant les résultats.

➤ Pour la mairie :

De nombreuses questions ont été posées à Mme Dreux qui a répondu :

Pour les factures il y aura un délai jusqu'à fin novembre. Il y a bien une carence de 3 jours. Depuis le 3 novembre,

des serviettes en tissu ont été données à chaque enfant de maternelle, elles seront lavées en mairie toutes les semaines, les élémentaires ont une serviette papier. Pour la garderie, il n'y a pas besoin de réserver le matin, le « pointage » du soir est allongé jusqu'à 17h05. Les enfants sont servis suivant leur appétit et leur demande, les menus seront bientôt sur le site.

Le permis à point sera expliqué aux parents par un règlement sur le site, les parents des enfants qui perdent des points sont informés.

L'équipe enseignante s'étonne que les deux services continuent à se chevaucher, alors que la pause méridienne

a été allongée de 15 minutes et qu'il y a moins de demi-pensionnaires, les enfants sortant à 13h15.

Mme Dreux interviendra pour que les élémentaires rentrent quand les petits ont terminé.

En ce qui concerne le départ prochain de Nicole, des heures supplémentaires pourront être demandées au personnel municipal en fonction des besoins. Mme Gayet précise que l'équipe enseignante a beaucoup apprécié

l'aide de Nicole sur le temps scolaire, en sachant qu'aucune école, à notre connaissance, ne bénéficie de 3 Atsem pour 2 classes maternelles.

8/ DATES A RETENIR :

Quinzaine des parents : lundi 24 novembre au vendredi 5 décembre 2025 pour les classes élémentaires
lundi 20 janvier au 2 février 2026 pour les classes maternelles

Cross de l'école : mardi 3 février 2026 au stade.

Fête d'école :

Spectacle 9 juin 2026

Kermesse 13 juin 2026

Il est décidé de la prochaine réunion du Conseil d'école : le lundi 30 mars 2026 à 18 heures.

Mme Gayet lève la séance à 20h00 et remercie les membres présents.

COMPTE RENDU CCAS DU 20.11.2025

Colis Solidaires :

➤ Jours de récolte :

le samedi 13 décembre sur le marché de Noël

Planning sur le stand

De 9 h à 11 h : Danielle et Evelyne

De 11h à 13h : Josy et Eric CH

De 13h à 15h : Marie-Odile et Philippe

De 15h à 18h : Eric, Danielle et Manu

Le dimanche 14 décembre sur le marché mensuel

De 9h à 12h : Cécile, Josy, Danielle

Ces plannings ne sont pas définitifs toutes les bonnes volontés seront les bienvenues ☺

Bon d'achat Super U Chanceaux de 50 euros pour l'achat de chocolats à mettre dans les colis

Tri des colis le 15 décembre à la mairie à partir de 15 – 16h à confirmer,

Fournitures par le secrétariat : Scotch, ciseaux, marqueurs

Prise en charge par les Restos du Coeur le 17 ou 18 décembre

Colis des ainés :

➤ La proposition des Halles de Lange a été retenue par l'équipe du CCAS

Colis d'une personne : 36€50 (24 colis)

Colis de 2 personnes : 41€50 (14 colis)

Confirmation de la date de livraison au plus tôt, peut-être le 15 décembre

Distribution le samedi 20 décembre – 10h00

Revue du repas de nos ainés :

➤ Date le 15 février 2026

➤ La salle est réservée

➤ Le musicien est réservé

➤ Traiteurs : Pas de retour de la Gélinière

Devis du Grand Cerf sur une base de 100 personnes 54€50

Le menu a été choisi par l'équipe à l'unanimité

Il nous faut penser :

- La conception des menus : **Catherine es-tu partante ?**
- Les fleurs : 1 bon pour Rudy pour les fleurs de table (60 pots commandés à 2.20€) et bon pour le bouquet de notre ainée chez « Grain de Pollen » (50 à 60 euros selon coût n-1)
- Le vin pour notre ainé : Bon « Les Belles Caves » pour Éric Chauveau (3 bouteilles – coût selon n-1)
- Les bonbons : pour mettre sur les tables (Super U Neuillé ou Chanceaux de 50 à 60 euros) Marie-Odile
- Le trou Normand (alcool et glace) James et/ou Eric CH
- L'organisation le jour « j » (installation de la salle, gestion du parking, accueil de nos ainés, vestiaire)

Prochaine réunion le 16 Janvier 2026 à 18h00

COMpte-rendu commission Bâtiments 10.12.2025

Ordre du jour :

- 1- Présentation de l'OAP du paradis et débat sur le projet VTH**
- 2- Présentation du projet rénovation thermique CAUE37 ADIL**
- 3- Budgets travaux 2026**
- 4- Divers**

- 1- Présentation de l'OAP du paradis et débat sur le projet VTH :

Le cabinet d'Urbanisme a envoyé les projets d'OAP et demande une validation de ceux-ci.

Le projet s'étend sur une surface d'1.4 hectares et la densité demandée est de 21 logements par hectares.

Sur le projet d'OAP proposée par le cabinet on relève un grand nombre de linéaires de végétaux étagés sur des Merlons.

La commission souhaite que les futurs propriétaires restent libres de leurs plantations afin d'en assumer l'entretien. Il sera en revanche imposé des essences locales qui seront déterminées ultérieurement. Seule la partie Nord du lotissement fera l'objet d'un volet paysagé.

VTH a envoyé une première proposition de lotissement dans lequel il y aurait 18 terrains à bâtir sur une moyenne de surface de 500 m² ainsi que 8 logements locatifs.

Leur souhait serait de réduire les linéaires paysagés imposés par l'OAP, souhait cohérent avec les propositions de la commission.

- 2- Présentation du projet rénovation thermique de l'école :

Le CAUE 37/ADIL a finalement fait deux scénarios afin d'aider la commune à orienter ses choix :

Scenario 1 : 1 072 000 à 1 262 500 euros HT

Scenario 2 : 1 345 000 à 1 536 500 euros HT

Lors de la réunion de présentation le CAUE a été missionné pour lancer une prospective financière sur le scenario 2 l'écart de prix n'étant pas significatif dans la prise de décision.

3- Budgets travaux 2026

EGLISE :

rénovation du plafond : 10000.00 (5000 de subventions FDSR)

Salle AUBEPINE : cette salle étant louée, il serait bien de la refaire :

Changement des radiateurs (un défectueux) (devis en cours)

Peintures murs et portes 2500.00HT

changeement dalles de plafond 2 500.00HT

changement des luminaires (on voit si on peut utiliser les dalles led récupérées par Eric CH, à faire en interne)

En option (ca reste une idée): percement d'une porte de la salle AUBEPINE vers les WC des vestiaires de foot "invités" qui permettrait d'avoir des toilettes aux normes (dérogaire car nous n'avons pas tout à fait le bon périmètre de retournement) handicapés.

La commission rejette ces travaux et propose de revoir la transformation des sanitaires actuels en sanitaires adaptés sur budget 2027.

Vestiaires Foot :

changement VMC (devis en cours)

réparation fenêtres (1225.00 HT)

Les caméras de surveillances seront pour l'instant réparées (environ 200 euros)

ECOLE :

pose de protection alu sur les portes des toilettes enfants afin de résister au nettoyage quotidien. (devis en cours)
modification de la ventilation pour atténuer le bruit dans les classes (3800.00 HT) et 600 HT raccordements toiture.

analyse de l'air dans les classes (600.00HT) et DTA 300 euros HT

changeement des lave-mains (devis en cours)

4- Divers :

Présentation de la zone urbaine définie par le projet de PLUI.

Pas d'objection de la commission.

La carte est disponible en mairie, il sera toujours possible de faire quelques petites modifications.

ARRÊTÉ MUNICIPAL POUR LE CONTRÔLE DES RACCORDEMENTS DANS LE CADRE D'UNE VENTE OU DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Un arrêté municipal va être rédigé à compter du 01/01/2026 pour rendre obligatoire les contrôles de raccordement d'assainissement collectif (excès d'eau pluviale dans les eaux usées) lors d'une cession immobilière ou d'un permis de construire.

INFORMATIONS

- Vigilance : effractions de véhicules constatées à Rouziers de Touraine
- Recherche de témoignages sur les conséquences de la sécheresse survenue en 2022
- Traversée des enfants rue de la Piétrie pour se rendre à l'école : la rue est sécurisée par la signalétique et ne nécessite pas la présence d'un agent communal pour la traversée
- Course cadets trophée Madiot traversera le 29/03/26 la commune de Rouziers de Touraine
- Une subvention de 600 euros pour le Téléthon sera accordée comme prévu dans le budget 2025

Fin du conseil : 20h53

Le prochain Conseil aura lieu le jeudi 15 janvier 2026 à 19h en mairie.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Bruno MASSÉ



L'Adjointe au Maire,
Danielle DREUX



